

ORIENTATIONS POUR LA STRATÉGIE INTERNATIONALE

La période qui s'ouvre devant nous est marquée par un double mécanisme : l'éloignement des frontières traditionnelles, économiques et culturelles, connues depuis des décennies et simultanément le maintien de barrières, parfois psychologiques, qui rendent souvent l'accès difficile au monde.

Les territoires et les populations du Pas-de-Calais, pour intégrer ces dynamiques, doivent pouvoir relever les défis recensés dans le Projet Stratégique Départemental (PSD). En l'occurrence, il s'agit de relever le défi de l'ouverture à l'Europe et au monde.

Dans le contexte extérieur actuel, l'action internationale du Conseil Général peut être déterminante et servir de levier dans l'atteinte des objectifs fixés par le PSD. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle politique publique départementale, mais de revisiter toutes nos politiques publiques, pour y introduire une approche internationale, y inventer une nouvelle action qui prépare les populations et les territoires au monde ouvert de demain.

A ce jour, la coopération internationale est un des éléments de la cohésion internationale et un facteur de paix durable. L'aide publique au développement est un des éléments de cette coopération. L'Union européenne et les Etats-membres, dont la France, soulignent l'importance, la pertinence, la flexibilité, la proximité et la durabilité de l'intervention des collectivités locales dans ce domaine.

Les collectivités locales sont aujourd'hui au cœur de la coopération internationale, car elles permettent d'agir localement face aux enjeux globaux, à la fois par les publics qu'elles touchent directement et par les professionnels qu'elles mobilisent. C'est ce levier qui doit être utilisé pour renouveler nos actions, les mailler et ne pas se refermer.

L'année 2010, dans le domaine de la coopération internationale, verra la plupart des pays du Sud commencer de fêter les cinquante ans de leurs indépendances, d'une part, et l'évaluation intermédiaire des objectifs du millénaire pour le développement fixés, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies, il y a dix ans, d'autre part.

La coopération internationale du Conseil Général ne sera cependant pleinement pertinente qu'à condition de lui fournir des orientations stratégiques mieux affirmées.

Pour cela, les quatre orientations suivantes sont proposées pour l'action à mener dans les prochaines années. Elles comportent à la fois des contenus, des éléments de méthode, des référentiels et des zones géographiques :

- l'action internationale du Département devra contribuer au développement solidaire, innovant et durable des territoires.

- La méthode proposée pour marquer cette action internationale s'appuiera sur une logique territoriale, financière et partenariale.

- L'action internationale du Département devra également prendre comme indicateurs les référentiels internationaux communs et se les approprier.
- L'action internationale du Département devra s'adapter aux grands ensembles humains du début du XXIème siècle.

1. L'ambition de l'action internationale du Département : solidarité, innovation, et durabilité

L'action internationale doit contribuer au développement solidaire, innovant et durable. Ces dimensions ne peuvent se mettre en œuvre séparément.

a. La durabilité concerne l'avenir environnemental, économique, social et institutionnel dont l'action internationale est le garant.

L'action internationale est clairement placée sous le leitmotiv de l'agenda 21, issu du Sommet de la Terre, et dont le sommet de Copenhague de décembre 2009 a poursuivi les travaux. Action internationale déclinée au niveau local, l'Agenda 21 permettra d'appuyer les politiques locales de développement viable, viable et équitable, en menant des actions concrètes, ici et ailleurs (ex : réponse aux appels à propositions des facilités « eau » et « énergie », en lien avec des collectivités du Nord et du Sud), en travaillant avec les acteurs locaux tels que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et Eden 62.

En établissant ces projets avec les partenaires, du nord et du sud, sur des bases de coproduction et de codécision, les échanges développés contribueront à modifier dans la durée, la perception de ces projets et le rapport à l'autre de tous les acteurs concernés et renforceront les liens contractuels qui les unissent déjà.

b. La solidarité à laquelle le Département contribue par l'ensemble de ses politiques peut être renforcée par l'action internationale :

Les politiques menées par le Département touchent de vastes publics (enfants, jeunes, collégiens, seniors, handicapés, publics en insertion, mineurs étrangers) et mobilisent des professionnels de grande qualité.

Les politiques publiques départementales comporteront des actions d'ouverture au monde et d'échanges, dans le cadre des thématiques annuelles (ex : « années de toutes les musiques » en 2010 ; y intégrer un spectacle franco-polono-hongrois des handicapés de nos établissements, pilotés par les professionnels de chacun des pays), en mobilisant tous les acteurs, dont les organismes associés concernés dans chaque secteur (ex : Association d'Actions Educatives, Missions locales).

La solidarité ailleurs renforcera la solidarité ici : l'éducation au développement, la préparation au départ, les expériences vécues et relatées créent des perspectives dans nos territoires et épanouissent les bénéficiaires (ex : opérations à sacs à dos).

c. L'innovation offrira de nouvelles manières de mener les politiques publiques, notamment au travers de la territorialisation. Cette approche sera renforcée par une action internationale à trois facettes :

La recherche, dans d'autres pays, des exemples et expériences réussis de politiques publiques fournira des sources d'inspiration pour le Département et les territoires (ex : dans le secteur de l'adoption, les services du Département et du Kent County Council, de plusieurs pays sollicités dont la Pologne, s'associeront pour proposer un livret blanc et mener des actions innovantes à destination des parents).

Participer aux événements internationaux fournit des occasions de s'illustrer ; il peut s'agir des années européennes (ex : 2012, année européenne des personnes âgées et du vieillissement, pour laquelle les actions de mise en œuvre du plan gérontologique départemental pourront être valorisées), de l'accueil et la contribution aux événements internationaux (ex : les Jeux Olympiques de 2012, pour lesquels des conventions sont signées avec des fédérations sportives de pays tiers, pour accueillir ici les athlètes en préparation ; en contrepartie de cet appui à la notoriété du département, des actions ponctuelles d'aide au développement seront établies avec les pays du Sud signataires). Il peut s'agir, enfin, de la coordination d'événements (ex : devenir le coordonnateur des semaines de la solidarité internationale sur le territoire du département à partir de 2010).

L'inscription du Département et des territoires dans les concours européens et la soumission de propositions aux appels européens et internationaux sont de nature à valider les savoirs et les savoir-faire.

2. La méthode : s'appuyer sur les territoires, rechercher les financements, s'associer à des partenaires

L'action internationale du Département sera clairement marquée par la territorialisation, la recherche de financements et le partenariat.

a. Cette action est destinée aux territoires et aux populations du Département, et elle doit aussi et surtout être conduite avec ces territoires et ces acteurs. A ce jour, les territoires sont inscrits dans des dynamiques nombreuses, notamment les 170 coopérations décentralisées ou jumelages et les 50 projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets « Imaginons un monde meilleur ».

Le rôle du Département est alors d'aider à l'émergence de projets, de renforcer la qualification des acteurs et d'apporter un appui en ingénierie, au montage des projets internationaux, en s'appuyant sur les maisons départementales et sur les dispositifs d'appui (ex : le réseau Lianes Coopération du Nord et du Pas-de-Calais, auquel le Département a adhéré en 2009 ; ce réseau assure un appui méthodologique et des formations aux projets internationaux).

L'action internationale concourra alors à l'animation des territoires et sera un facilitateur pour les acteurs du Pas-de-Calais dont les services du Département seront le relais auprès des autres financeurs.

b. L'action internationale du Département se fonde sur la recherche de financements européens et internationaux, aujourd'hui sous-mobilisés.

Soit les territoires ont peu d'ingénierie pour y accéder, soit les collectivités locales, y compris les plus importantes, n'en ont pas encore le réflexe. Le rôle du Département est alors d'apporter, aux territoires et aux acteurs, un appui au montage des demandes de financement.

Cette recherche de financements concerne aussi bien les fonds disponibles auprès de l'Union européenne, auprès de la Commission à Bruxelles mais aussi dans les pays bénéficiaires. Ces financements peuvent aussi être recherchés dans chaque pays auprès des pouvoirs publics français (Agence Française de Développement, Agence de l'Eau, Ministère des Affaires étrangères et européennes, notamment).

En toute hypothèse, le principe est de mailler les actions, les partenaires et donc les financements, pour éviter la dispersion et la démultiplication des fonds publics. Cette synergie dans l'action signifie aussi une synergie dans les moyens.

c. L'action internationale doit s'inscrire obligatoirement dans des réseaux ciblés qui permettent de défendre et promouvoir les intérêts des territoires.

Le rôle du Département est d'être une interface avec les réseaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux, en rejoignant les plus appropriés. Cela concerne les associations et réseaux de collectivités locales impliqués dans les politiques de coopération internationale, aussi bien Cités Unies France et Lianes Coopération que l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe).

Le but est de servir de relais d'information dans les services et les territoires. Il s'agit par exemple sur ces réseaux de mutualiser les expériences, de s'inspirer des bonnes pratiques et de modifier la gouvernance de l'action (ex : organisation de la mission au Mali, de novembre 2009, en lien avec Cités Unies France pour la situation au Mali, avec la Région, pour la connaissance des acteurs de la région visitée, avec l'Agence de l'Eau pour les projets financés).

3. Les repères : prendre comme indicateurs les référentiels internationaux communs et se les approprier pour intervenir en mode dit « projets »

L'action internationale du Département doit disposer d'un certain nombre de critères, à la fois pour agir et pour évaluer.

a. L'action internationale doit répondre à des critères internationaux :

Cette action internationale peut s'appuyer sur des chartes élaborées à une échelle européenne ou internationale, elles sont des déclarations d'engagement. L'intérêt pour le Département de souscrire à ces chartes est de rejoindre les collectivités les plus impliquées et de défendre leurs prérogatives. Cela

permet de donner un cadre aux actions à soutenir et à mener. Enfin, cela permet de labelliser notre intervention auprès des financeurs, lors des dépôts de dossiers de financement.

Il s'agit, par exemple, des chartes de coopération décentralisée pour le développement durable, ou encore de gouvernance locale dans les projets internationaux qui sont proposées en signature.

b. L'action internationale des collectivités locales dispose, par ailleurs, d'un certain nombre de référentiels :

L'aide publique au développement (APD), les indices de développement humain (IDH), les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ou encore l'agenda 21 sont des référentiels internationaux. Ils concernent pour la plupart des compétences du Département.

L'intérêt pour le Département est d'adopter ces référentiels, comme guides dans l'action et moyens d'évaluation. Cela lui permet d'identifier quelques indicateurs et objectifs sur lesquels se concentrer et agir avec les territoires, pour les décliner dans les contrats territoriaux de développement durable.

C'est ainsi que l'appel à projets « imaginons un monde meilleur » par lequel des porteurs de projets du territoire peuvent solliciter un cofinancement du Département, est modifié et intègre à la fois les OMD et l'Agenda 21 comme critères de sélection des projets.

c. L'action internationale modifiera, par la logique de projets qu'elle inclut, les fonctionnements habituels de nos administrations et la manière de les gérer :

Cela est une vraie opportunité de modernisation des services publics. Le montage de projets permet de cibler l'action publique et de fédérer les acteurs, sur une action précise.

L'appui d'ingénierie, financier ou logistique, fourni à des opérateurs, est concentré sur des projets qui vont impacter toutes les compétences du Département. Ces opérateurs sont des individus, associations, collectivités locales, établissements publics, organismes associés et consulaires.

Le pilotage en maîtrise d'ouvrage départementale de projets internationaux, dans le cadre ou en vue d'un accord de partenariat, pourrait positionner le Département comme chef de file, et lui permettre de relever le défi de la transversalité.

4. Les échelons géographiques d'intervention de l'action internationale.

L'action internationale du Département devra enfin s'adapter aux grands ensembles humains et défis de ce siècle.

a. Rendre habituel et normal, pour toute action internationale, le contact avec les programmes de financements nationaux et européens, dans tous les champs de compétences du Département et pour tous les territoires du Pas-de-Calais et notamment les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

b. Conforter l'Europe en Europe, en étant solidaire aux côtés des nouveaux entrants, sur les domaines qui sont le cœur des compétences du Conseil général (ex : coopération décentralisée avec la Pologne et la Hongrie).

c. Préparer l'Europe de demain sur des questions qui nous sont communes, en anticipant les futurs élargissements et en nouant des relations avec nos voisins de demain (ex : les détroits d'Europe de la Turquie à l'Estonie).

d. Tisser des liens et mener, soit directement soit par des porteurs de projets, des actions de développement dans les pays du Sud dont sont originaires ceux que nous accueillons chez nous (délégations sportives pour les JO dans le cadre des conventions, migrants anciens et nouveaux) ou dont les populations sont les plus fragiles (par l'appel à projets « imaginons un monde meilleur »), et y signer des conventions d'amitié et de partenariat.

e. Labelliser le Pas-de-Calais au niveau international, dans ses dimensions naturelles, éducatives, culturelles, environnementales et économiques (ex : classement au patrimoine mondial de l'UNESCO du bassin minier et du détroit du Pas de Calais ; grands rassemblements internationaux, par exemple des mouvements de jeunes, ou les jeux olympiques et paralympiques)

f. Dépasser les frontières linguistiques en développant les occasions de rencontres et d'échanges pour tous les publics accompagnés par le Département. Il s'agira des rencontres interculturelles, par toutes les formes d'expression, du développement de l'anglophonie, et de notre présence dans le réseau international et dans les actions liées à la francophonie, comme premier pas vers l'autre.